

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL 13

SEPTEMBRE 1907

No 9

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES
DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES
PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA
CORNE.

—1723-1773—

(Suite)

M. Hazeur De L'Orme remplaça comme on l'a vu plus haut, M. le chanoine Le Picart, en qualité d'agent du chapitre à Paris, et ce surtout pour l'administration de l'abbaye de Maubec. Mais il venait après bien d'autres. Le premier qui s'occupât de Maubec dans l'intérêt du chapitre, fut Mgr de Laval lui-même qui, après avoir obtenu cette abbaye, se mit en peine de la meubler, comme on le verra plus loin. Vint ensuite Mgr de St-Vallier. Ce prélat avait un zèle infatigable. Aussi s'appliqua-t-il non seulement aux intérêts matériels, mais aussi aux intérêts spirituels des habitants. "J'eus la consolation, l'année passée, de faire deux belles missions dans les dépendances de l'abbaye de Bénévent. Le bon Dieu me ménagea pour l'une et pour l'autre missions un bon nombre de bons ouvriers, et j'en eus jusqu'à douze, quinze et dix-sept. J'emploierai celle-ci à en faire deux autres dans les paroisses de la dépendance de celle de Maubec, dans lesquelles je puis vous assurer qu'il y a d'extrêmes besoins. . . . Si la Providence continue mon exil une troisième année, j'en pourrai faire à l'abbaye de L'Estrées." (1)

(1) Lettre de Mgr de St-Vallier à M. Glandelet, 25 mars 1696.

Dès 1676, on voit que M. Dudouit, grand vicaire de Mgr de Laval et plus tard grand chantre du chapitre, était aussi chargé des intérêts de Maubec et ce jusqu'à sa mort arrivée le 15 janvier 1688. (1)

M. de la Tour dit de lui : "M. Dudouit, homme du plus grand mérite." Mgr de Laval rapporta son cœur qui fut inhumé sous le marchepied de l'autel Sainte-Anne de la cathédrale, le 26 juin 1688."

A M. Dudouit succéda M. Jean-Henri Tremblay. "Quelle douce et belle figure dans les annales de notre Eglise! écrit M. l'abbé Auguste Gosselin. Tout ce que l'on peut concevoir de dévouement, de fidélité, de fermeté, de sagesse et de bon sens se trouvait réuni dans sa personne." M. Tremblay, venu en Canada en 1687, fut ordonné prêtre par Mgr de Saint-Vallier en 1689. Il repassa en France en 1692 et resta à Paris comme procureur du séminaire de Québec jusqu'à sa mort arrivée en 1741. Mais pendant de longues années, il eut à s'occuper des affaires du chapitre et en particulier de l'abbaye de Maubec. Il se faisait aider pour ce dernier emploi par M. Philippe Pepin, avocat, dont les comptes rendus abondent aux archives de l'archevêché de Québec. M. Pepin finit par remplacer tout à fait M. Tremblay dont il était le neveu. Le chapitre toujours inquiet, peut-être à cause de l'intrusion du neveu dans ses affaires, députa en France—1714-1715—M. le chanoine Thomas Thiboult.

Il s'agissait pour lui d'examiner les comptes de l'oncle et du neveu, il consacra vingt et un mois à cette intéressante besogne.

Le 7 octobre 1717, autre députation de M. le chanoine Pierre Le Picart "pour gérer les affaires du chapitre." Il mourut à Maubec et dans l'exercice de ses fonctions, le 20 septembre 1718 (2)

(1) Ce vénérable prêtre, grand chantre du chapitre, fut ainsi toujours absent de sa stalle et n'y chanta jamais.

(2) Les lettres que nous avons de M. Le Picart sont au nombre de huit. Elles sont très bien écrites à tous les points de vue.

Sans se décourager, le chapitre nomma, en 1722, M. Hazeur De L'Orme pour le représenter à Paris et à Maubec. Celui-là avait la vie dure, et il était difficile de faire un meilleur choix. Le nouveau chanoine avait probablement rêvé de remplir cette charge, depuis son séjour en France en 1711-1712, et il s'y donna tout entier, sans négliger ses affaires personnelles et celles de sa famille. Après avoir sollicité et obtenu cet emploi, il s'empressa de quitter sa patrie et son chapitre, pour ne plus jamais les revoir. Il put se rendre le témoignage que, chanoine de la cathédrale de Québec, il n'assista jamais à l'office. Au reste, il n'eut pas le monopole, et d'autres de ses confrères auraient pu en dire autant.

Ses lettres le feront connaître, et, de mon côté, je tâcherai d'y ajouter des notes et des commentaires pour les faire mieux comprendre et pour fournir des matériaux au futur historien du Chapitre de Québec.

Lettres de M. Hazeur De L'Orme.

A Paris, le 8 juin 1723.

Messieurs, (1)

Sans vous faire ici un trop long détail de ma traversée, depuis mon départ de Québec du 18 octobre jusqu'à mon arrivée à La Rochelle au 27 novembre, je vous dirai que, depuis plus de quinze ans, de l'aveu même des marins qui ont coutume d'aller et revenir du Canada, il ne s'est vu un temps plus favorable, ni une mer si douce et si pacifique que celle que nous avons toujours trouvée, pendant quarante et un jours qu'a duré notre voyage. Si nous avons eu sujet de nous plaindre, ce n'a été que des calmes qui nous ont retardé de plus de dix jours, cela paraît extraordinaire dans la saison de l'automne dans laquelle les vents sont toujours fort pesants. Quoiqu'il en soit, notre vaisseau aussi bien que tous les autres partis.

(1) Les chanoines de Québec.

du Canada, l'automne dernier, sont tous arrivés à leur port, à la Rochelle, et tous les passagers en bonne santé.

Après huit ou dix jours de repos à la Rochelle, je fus sur le point d'aller droit à Paris avant que de passer par l'abbaye de Maubecq, ne trouvant personne qui sût les routes et qui pût par conséquent me les indiquer. La Providence qui conduit toutes choses, suscita heureusement une personne qui allait jusque sur les confins du Berry, ce qui me donna occasion, après lui avoir parlé de mon dessein pour Paris, qu'il n'approuvait en aucune manière, de suivre son avis qui était de me guider dans les chemins et même de m'accompagner jusque dans notre abbaye, ce qu'il a fait de la meilleure grâce du monde. Nous arrivâmes heureusement chez M. de Bienassy auquel Mgr de St-Vallier avait, il y a longtemps, donné des provisions de Bailly de Maubecq, comme le croyant plus propre pour exercer cet emploi, lequel charmé de voir une personne députée du chapitre de Québec, que lui et tous les tenanciers de l'abbaye attendaient depuis la mort de M. le Picart, avec impatience, me reçut avec d'autant plus de plaisir que les procureurs et les fermiers de l'abbaye l'avaient fort chagriné et molesté, jusqu'à le vouloir déposséder de sa charge de bailly, sans avoir eu aucun fondement ni raison pour le faire, suivant ce que j'ai découvert et que je le découvre encore tous les jours. Mon arrivée a causé une joie universelle parmi tous ces pauvres habitants de Maubecq, lesquels me reçurent (le jour de St-Thomas, 21 décembre, sans que je leur eu donné aucun ordre) sous les armes, tirant à mon arrivée dans le bourg une quantité de décharges de coups de fusil, ce que faisaient les femmes et filles comme les hommes, criant hautement : vive monsieur l'abbé de Maubecq. Je vous avoue, messieurs, que toutes ces acclamations ne laissèrent pas que de me donner beaucoup à penser et me firent dès lors connaître qu'il fallait nécessairement que ces gens-là eussent été molestés, car

les évêques et autres qui ont passé ici n'ont jamais été reçus comme je l'ai été. Mon idée ne s'est pas trouvée fausse, comme vous le remarquerez ci-après. Le curé du bourg vint au-devant de moi, me mena à l'église et y chanta un Te Deum pour remercier Dieu de mon arrivée. Quelque temps après le Te Deum chanté, ils firent un grand feu de joie, où ils tirèrent encore une quantité de décharges de fusil. La cérémonie finie, ils vinrent tous me saluer et me témoigner la joie qu'ils avaient de voir une personne du chapitre en ce pays, et me contèrent les sujets de peine contre notre procureur et nos fermiers. Je vis plusieurs curés auxquels M. Pepin a fait des procès sans beaucoup de raison, qui me dirent hautement que, si je n'étais pas venu, de concert avec les autres personnes qui sont dans les dépendances de l'abbaye, ils auraient envoyé à leurs frais et dépens un exprès en Canada avertir de ce qui se passait ici. (1) J'entendis les plaintes des uns et des autres, dont j'en fis de bons mémoires. Comme je n'avais pas beaucoup de temps à demeurer à Maubecq, je fis enregistrer ma procuration au greffe par M. de Biennassy, auquel je promis qu'à mon retour de Paris, je pourrais le rétablir dans sa première charge, dans l'exercice de laquelle il a été interrompu pendant un ou deux ans. Sitôt l'enregistrement fini, je l'envoyai à Paris pour le signifier à M. Pepin, afin qu'il n'eût plus à se mêler dorénavant dans les affaires du chapitre et pour arrêter par conséquent ses appointements.

Quelques jours après, je fis venir les sieurs La Brosse et Travers, fermiers de Maubecq et Chezelles, qui n'ont pas été fort réjouis de mon arrivée, afin de me montrer leurs comptes qu'ils venaient de régler avec M. Pepin, il y avait environ trois semaines ; j'en fis un petit extrait pour voir s'ils se rapporteraient avec ceux de M. Pepin à

(1) Tout cela est corroboré par une lettre écrite au chapitre par M. de Biennassy, le 19 mai 1723. "Non seulement tous nos habitants de Maubecq remercient Dieu, mais encore presque toute la province, de nous avoir envoyé M. De Lorme qui est d'un mérite distingué et pour qui l'on a beaucoup de considération."

Paris. Je m'en allai ensuite avec M. de Biennassy, M. le curé de Maubecq et quelques autres, faire la visite tant du trésor que des bois et des métairies, lesquels je trouvai en très mauvais ordre, une partie des titres perdus et séquestrés, des bâtiments tout delabrés et les bois pillés et ravagés. L'on me dit que c'était le sieur La Brosse qui avait ôté les papiers, fait enlever les bois, et qu'il les avait fait vendre à son profit. Comme j'en avais, par tout ce que les curés et les habitants m'en avaient dit, des preuves assez convaincantes, j'ai cru qu'il était expédient d'en faire un exemple; c'est pour cela que j'ai donné ordre au sieur de Biennassy de poursuivre les sieurs La Brosse et Travers, afin qu'ils eussent à nous restituer tous les torts et délits qu'ils ont causés dans notre abbaye depuis le temps qu'ils en sont fermiers. J'ai aussi laissé un pouvoir au sieur Biennassy pour veiller à nos affaires dans le séjour que je ferais à Paris, où je suis arrivé le 15 janvier chez messieurs des Missions Étrangères, lesquels m'avaient mandé qu'ils avaient une chambre à mon service chez eux; je l'ai acceptée, quoique dans un quartier de Paris fort éloigné des affaires, ce qui me donne beaucoup de peine pour aller et venir.

Comme je n'avais rien, messieurs, de plus pressé à Paris que de travailler à remplir dignement ma commission, j'ai cru qu'après les connaissances que j'avais prises à Maubecq, il fallait mettre hache en bois. Or, comme j'ai remarqué dans tous les comptes qu'on vous a envoyés au Canada, que tout ce qui vous faisait le plus de tort étaient les procès qui vous ont jusqu'ici consommés en frais, j'ai jugé à propos de commencer par là, (1) et pour venir plus facilement à bout de mes fins, je n'ai point voulu tout d'un coup faire rendre compte à M. Pepin, avec lequel je prévois bien que j'aurai contesté, afin de l'engager à travailler de concert avec moi pour terminer toutes ces procédures et pour obtenir la permission de vendre nos bois,

(1) C'est-à-dire d'intenter de nouveaux procès !

chose très difficile à obtenir. J'ai commencé par celui de M. De Leuze que j'ai pris la peine moi-même d'aller voir, et sans lui faire connaître que j'étais chargé des intérêts du chapitre, après avoir longtemps causé avec lui, il me dit qu'il avait un procès contre le chapitre, qui durait depuis plus de 10 à 12 ans. Je lui dis qu'il fallait le faire finir et que s'il voulait s'en rapporter à moi, l'affaire serait bientôt conclue. Il me dit qu'il le voulait bien, pourvu qu'on lui donnât 2,500 francs, que les juges lui faisaient espérer bien davantage, mais qu'il s'en tenait à cela. (1) J'en parlai à M. Tremblay que cette affaire regardait plus que moi. Il me dit que c'était trop. Je fis venir M. de Leuze à deux mille deux cent cinquante francs; et trois ou quatre jours après, nous passâmes, M. Tremblay, M. de Leuze et moi, la transaction dont je vous envoie copie. Par ce moyen, ce procès est fini. C'est le séminaire, qui, de l'avis même des juges, est tenu de payer la dite somme; j'aurais bien pu rejeter sur le séminaire les frais du procès que nous avons payés, et peut-être d'autres plus grosses sommes en approfondissant un peu la matière; je n'ai pas voulu pour le bien de la paix et parce qu'il s'agit d'accommoder. Voyez cependant, messieurs, ce que vous jugez à propos que je fasse et me le mandez. A l'égard des autres procès contre le curé de Neuillay, le curé de St-Senoch et plusieurs autres particuliers, j'en suis le maître, car ils m'ont écrit qu'ils voulaient tous accommoder avec moi. Il y en a pourtant un qui veut absolument

(1) M. Nicolas de Leuze était né à Toul en Lorraine. Ordonné prêtre le 21 mars 1693, il fut nommé chanoine de Québec le 16 avril suivant; mais il ne pouvait assister aux offices, étant chargé de desservir les paroisses des Grondines et de Ste-Anne de la Pérade; en conséquence, il ne recevait rien du chapitre. Il donna sa démission purement et simplement, le 13 octobre 1712, sans aucune réclamation ni protestation. Mais rendu en France, la même année, il intenta un procès à ses anciens collègues et leur réclama la somme de huit mille francs; quatre cent par année pour les vingt années de son canonicat. L'affaire fut plaidée devant les commissaires royaux. Un premier jugement fut rendu le 22 juillet 1718, mais seulement quant aux frais qui étaient chargés au chapitre. L'abbé de Leuze espérait obtenir trois mille francs; il reçut, par arrangement à l'amiable, deux mille deux cent cinquante francs. Ce fut le séminaire de Québec qui eut à payer, car il avait été réglé par les mêmes commissaires et à la même date que le séminaire devait au chapitre la somme de treize mille cinquante-huit francs et deux sols. Archives de l'archevêché de Québec.

plaider ; je le fais poursuivre vivement, car je ne veux point laisser de procès après moi à Paris. Celui du sieur La Brosse se poursuit aussi vivement ; je ne crois pas qu'il en soit bon marchand, car il y a cinquante-six témoins qui déposent contre lui ; j'en aurais eu plus de deux cent, si MM. les maîtres des eaux et forêts avaient voulu les entendre. Je vous manderai le succès de ce procès, s'il finit avant le départ du vaisseau du roi. (1) Il nous en coûte un peu d'argent, mais nous le retirerons et au-delà. Ces gens-là ne se sont jamais pu persuader que l'on enverrait en France une personne pour le chapitre ; ce qui a fait que, depuis la mort de M. Le Picart, tout a été au pillage.

J'ai découvert depuis peu un procès que M. l'archevêque de Tours nous veut faire. Il me dit, en le saluant, qu'il avait un procès contre l'abbé de Maubecq, au sujet de la foi et hommage qu'il prétend lui être dû à chaque mutation d'abbé. Je lui dis que, s'il était fondé en bons titres, je lui rendrais ce qui lui est dû. Il me dit de l'aller voir et qu'il me les montrerait ; je les ai vus et fait examiner ; ils sont bons. Je dois chercher dans nos papiers pour voir s'il ne se trouvera point quelques titres contraires. Il faut, s'il vous plaît, m'envoyer une procuration tant pour foi et hommage que pour recevoir à l'hôtel de ville, car il faut insérer dedans que vous me donnez pouvoir de rendre foi et hommage, de recevoir les rentes de l'hôtel-de-ville de Paris et les arrérages échus et à écheoir, à avoir et prendre sur les droits d'aides et gabelles et autres revenus de Sa Majesté. Pour ce qui regarde la permission de vendre nos bois, elle est comme accordée, il y a cependant encore bien des formalités à observer. J'espère, l'année prochaine, vous mander ce que j'aurai fait à ce sujet-là. Ces bois ne seront certainement point donnés, je les vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur. Il serait bon que vous cherchassiez quelque fonds

(1) Ce procès prit plusieurs années.

solide pour placer l'argent que nous en retirerons. Si l'isle d'Orléans ou quelque autre bonne seigneurie était à vendre, cela nous accommoderait, car les fonds ne sont ici guère solides. J'emploierai une partie de cet argent à garnir toutes nos métairies de bestiaux, ayant remarqué que le meilleur revenu de Berry consiste là-dedans ; elles ne sont garnies que des bestiaux des fermiers, ce qui nous coupe la gorge ; car les métairies bien garnies feraient augmenter le prix des fermes, de sorte que, outre la ferme, nous aurions encore la moitié dans tous les bestiaux, ce qui nous donnerait plus de profit que la ferme même. Comme je n'ai pris ces connaissances qu'en passant, vous devez être assurés que lorsque j'y serai résident, j'y ferai tous les profits qu'il conviendra d'y faire. J'y ai intérêt comme vous ; aussi je ne m'y endormirai point.

Outre les procès finis et la vente de nos bois accordée, j'ai cru devoir m'employer à la Cour pour obtenir quelques augmentations à nos revenus. Voilà quatre voyages que j'ai faits à Versailles, sans compter ceux que j'y ferai peut-être encore. J'ai présenté plusieurs placets et mémoires à Mgr le comte de Toulouse qui me fit l'honneur de me dire qu'il les avait portés lui-même à Mgr le duc d'Orléans, et qu'il espérait que tout irait bien. J'en ai présenté d'autres à M. l'évêque de Fréjus, qui est dans le conseil de conscience, lequel m'a promis sa protection, si l'affaire venait devant lui. J'en ai présenté au cardinal du Bois, premier ministre ; j'en ai présenté enfin en dernier lieu, à M. le comte de Morville, aujourd'hui chargé du détail de la marine à la place de Mgr le comte de Toulouse, lequel me dit que cette affaire était juste et qu'il en parlerait fortement au duc d'Orléans et au cardinal du Bois. Je leur fais voir à tous par mon mémoire que les chanoines en Canada n'ont pas plus de 280 francs chacun de revenu ; et cela est de fait ; car supputez tous vos revenus dès que tous les chanoines seront rassemblés.

vous ne pouvez avoir plus de 280 f.s., (1) cela leur a fait ouvrir les yeux, de sorte que jusqu'ici ils m'ont tous paru fort bien intentionnés pour moi. Je demande une abbaye pour le chapitre qui puisse lui donner au moins deux ou trois mille livres de rentes toutes charges payées. Si l'on ne m'en accorde pas une à la distribution qui s'en doit faire bientôt, vous pouvez compter que j'en aurai tôt ou tard ; car je les tourmenterai tant à la Cour, qu'à la fin ils seront obligés de m'écouter. M. Raudot fils est très porté pour moi ; j'ai intéressé M. le coadjuteur de Québec (2) qui en a fortement écrit au cardinal du Bois, qui est chargé des bénéfices. Il faut vivre en attente.

Il ne s'agit plus maintenant, Messieurs, que de travailler à faire rendre compte à M. Pepin, notre procureur. Il a toujours cru que je me contenterais, comme a fait M. le Picart, d'approuver le dernier compte qu'il a envoyé

(1) A cette époque les revenus du chapitre consistaient en la somme de 3000 frs donnée par le Roi et 4,500 frs, revenus de Maubec. Voici quelle avait été la distribution de 1720 :

Recette : du Roi.....	3000 frs
" par M. Pepin.....	4500 " "
	<hr/>
	7500 " "
Dépense :	
A M. Glandelet, doyen.....	550 frs
" M. Desmaizerets.....	450 " "
" M. De la Colombière.....	450 " "
" M. Boulard.....	450 " "
" M. De Varenne.....	450 " "
" M. Hamel.....	400 " "
" M. De la Bouteillerie.....	100 " "
" M. Plante.....	400 " "
" M. Hazeur.....	100 " "
" M. le Procureur en France.....	300 " "
" Pour la sacristie.....	300 " "
" M. Maufils, sacristain.....	300 " "
" M. St Simon, chantre.....	300 " "
" M. La Corne, chantre.....	300 " "
" M. Poulin, chantre.....	300 " "
" M. Caron, chantre.....	370 " "
Pour les six enfants de chœur.....	900 " "
Pour les surplis... blanchissage du linge des enfants de chœur.....	200 " "
Reste pour la fabrique.....	950 " "
	<hr/>
	7500

Les Dignités recevaient plus que les autres chanoines. M. de la Bouteillerie et M. Hazeur ne reçurent que 100 frs chacun, parce qu'ils étaient alors curés et n'assistaient pas aux offices.

(2) Mgr de Mornay.

au chapitre, l'année dernière ; il a été trompé, car je lui ai demandé les pièces justificatives de sa dépense depuis l'arrêté qu'il a fait avec M. le Picart jusqu'à l'année 1723. Cela l'a un peu surpris. Il me dit même que son dernier compte étant alloué et approuvé du chapitre, cela suffisait ; je lui fis remarquer que c'était toujours sans préjudice de ce qui peut être dû au chapitre, ou sauf erreur de calcul, ou omission, et qu'ainsi j'étais le maître de revenir sur tous ses comptes. Il travaille actuellement à me remettre les pièces qui justifient sa dépense. J'ai découvert dans un de ses comptes qu'il vous a envoyés une erreur de près de 1400 frs ; outre cela des sommes qu'il a touchées, lesquelles ne sont point employées, et plusieurs autres choses de cette nature. Les fermes de Maubecq et de Chezelle données au sieur La Brosse, l'une de 3700 frs pendant qu'il en trouvait 3800 et 4000, et l'autre à 1000 frs pendant qu'on lui en offre 1300. Ces adjudications nous font tort de plus de 3000 frs. Je ferai mes efforts pour faire rompre ces baux. J'ai des certificats des enchères qui ont été mises. Ainsi M. Pepin, selon toutes les règles, devrait être comptable envers nous du tort qu'il a fait au chapitre en ne les acceptant pas.

Je ne puis pas, pour cette année, Messieurs, vous envoyer un plan de l'abbaye et de ses dépendances, non plus que de ses revenus, car je n'ai point encore eu le loisir d'aller partout ; je ne ferai cette visite qu'à mon retour de Paris, d'où je ne partirai, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, qu'après toutes les affaires finies. Il m'en coûte moins ici qu'en province.

Comme il est absolument nécessaire qu'il y ait toujours en France une personne du corps du chapitre pour gérer les affaires pour les raisons contenues dans ma lettre ; c'est pour cela que j'ai jugé à propos de faire accommoder dans l'abbaye un appartement convenable pour le loger et le meubler. Ce sera une dépense faite pour toujours, je ne la passe point en compte pour cette année, parce

que je ne sais point encore à combien elle se montera ; elle ne sera pas fort considérable. Quoique nous ayons beaucoup de dépenses à faire dans l'abbaye, tant pour les réparations qu'il convient d'y faire, soit pour me meubler et me loger, soit pour les bâtiments des métairies, les étangs etc., etc., cependant vous pouvez tirer votre revenu à l'ordinaire en lettre de change qu'il faudra donner à ceux qui ne pressent pas beaucoup. Si je suis payé des bois des casernes, que le roi a fait prendre dans l'abbaye, je ne serai point embarrassé. J'en ai parlé à M. Héron, premier secrétaire de M. le cardinal du Bois, lequel est chargé de toutes ces sortes d'affaires, lequel m'a dit qu'il n'y avait plus qu'à prononcer. Comme le cardinal ne finit aucune affaire, j'appréhende que cela ne prolonge encore du temps.

Nous ne sommes pas les seuls ; il y en a beaucoup d'autres qui ont intérêt comme nous à se faire payer des bois qu'on leur a enlevés.

J'ai fait résilier le marché que l'on avait fait pour les taillis vendus à M. le duc d'Antin, ses commis et secrétaires en ont été bien aises, parce que ces bois étaient encore trop jeunes pour la forge. Cela m'a fait d'autant plus de plaisir que nous gagnerons à cette résiliation plus de 2000 francs.

J'ai examiné la nécessité qu'il y a de conserver nos bois qui est ce qui nous donnera dans la suite plus de revenu, à cause de la rareté dont ils sont en France. C'est pour cela que j'ai pris deux bons gardes auxquels je donne à chacun cent francs. Ils nous seront d'autant plus nécessaires que peut-être ferai-je exploiter par moi-même les bois que j'espère vendre l'année prochaine. Nous y aurons beaucoup plus de profit. Il faut donc des gens qui y veillent. Je vous envoie un état particulier de ma dépense qui vous paraîtra peut-être un peu considérable et qui cependant est moindre que celle qu'a faite M. le Picart dans le temps qu'il passa en France. Il faut que vous remarquiez, messieurs, que tout est augmenté de

plus de moitié. Il m'a fallu m'habiller ; ce que l'on achetait il y a quatre ou cinq ans, 10 à 12 frs, coûte à présent 20, 24 et 30 frs. Vous pouvez le remarquer par les marchandises que l'on porte cette année en Canada. Les vivres ont augmenté de moitié, aussi bien que les vins ; ainsi vous ne devez être nullement surpris. Je n'ai fait de dépense que celle que j'ai été obligé de faire. Si vous ne me donnez que 300 frs par an outre mon canonicat, je n'ai point de quoi m'habiller. Dans le mémoire que j'ai produit à la Cour, j'ai marqué 600 frs ; car c'est le moins que vous puissiez me donner avec mon canonicat tel qu'il pourra être dans la suite. Les pensions seulement pour la vie sont à Paris de 5 à 600 frs. Vous avez outre cela un domestique à payer, le blanchissage, raccommodage, la barbe etc. Cela va très haut. Quelque somme que vous me donniez, messieurs, elle ne sera jamais si forte que celle que vous donniez à M. Pepin auquel vous vous êtes imaginé ne donner que trois cents livres ; je suis persuadé qu'il n'aurait pas donné son année pour 1200.

Je comptais trouver de l'argent pour acquitter vos lettres de change ; cependant je n'en vois point ; il a fallu que j'aie emprunté pour m'habiller, je trouverai pourtant moyen, s'il plait à Dieu, de tout payer, sans qu'il y ait aucune lettre de protestée, ainsi que vous le remarquerez dans le compte général que je vous envoie, parce que j'engage M. de Leuze, à qui M. Tremblay donne en paiement pour la somme qui lui est due, des lettres de change que le séminaire lui a envoyées, à ne point presser pour ce que je lui dois donner.

Supposé que la Cour m'accorde une abbaye pour le chapitre, je lui demanderai ensuite la permission de faire établir la seigneurie nommée la Petite Nation. Pour cela il faut que vous ayez la bonté de m'en envoyer les titres, ou du moins une copie en bonne forme et des vues que vous avez à ce sujet. Je n'en ai point voulu parler à la

Cour, parce que l'on pourrait s'imaginer que cette terre soit un objet considérable, ce qui aurait pu la refroidir dans la demande que je lui fais d'une abbaye. Je n'ai pas voulu même trop presser la permission de vendre nos bois, à cause de cela.

Je pourrai aussi proposer, l'année prochaine, en Cour, la nécessité qu'il y a de bâtir une cathédrale autre que celle qui est actuellement. Il faut, pour en venir à bout que Mgr de Québec (1) conjointement avec MM. les gouverneur et intendant, demande à la Cour de nous aider. Or comme la Cour n'est pas fort pressée de déboursier de l'argent, il faudrait seulement lui demander la permission de faire deux ou trois loteries dans Paris. Nous pourrions par là réussir. L'église de St-Sulpice de Paris ne se bâtit que par ce moyen. Voyez comme cela se fait : l'on propose une loterie, par exemple pour St-Sulpice, les billets sont de un franc, chacun prend ses billets au lieu marqué pour cela ; et quand la loterie est remplie, c'est-à-dire qu'il y a des billets pour cent ou deux cent mille livres, l'on commence sur la somme totale par payer tous les frais de la loterie. Ensuite l'on prend par chaque cent mille francs quinze mille livres pour l'église St-Sulpice, et du reste de l'argent l'on en fait des lots de 100, 200, 500 plus ou moins, que l'on tire dans un jour marqué, suivant que le sort en décide, comme l'on a coutume de faire dans les loteries ordinaires. L'on pourrait en Canada introduire cet usage ; c'est une fureur à Paris pour ces sortes de loteries, c'est à qui y mettra. Il y a des mois à St-Sulpice qui vont jusqu'à deux cents mille livres de fonds.

Je vous envoie, messieurs, un livre de l'histoire médallique de Louis XIV que j'ai demandé à M. le duc d'Antin, que vous n'auriez pas ici à moins de 7 ou 800 francs. Il me l'a donné à condition qu'il resterait toujours et à perpétuité dans les archives du chapitre. C'est assuré-

(1) Mgr de Saint-Vallier.

ment un beau livre, lequel mérite d'être ménagé. Le présent demande bien qu'on lui en fasse un remerciement dans une lettre que le chapitre pourra lui écrire. Je vous envoie son portrait auquel il serait bon de faire une bordure, et l'exposer dans l'endroit où le livre sera déposé. Je me suis fait fort que lui, aussi bien que M. Reboulet qui m'a beaucoup aidé à l'obtenir, aurait part aussi bien que moi à vos saints sacrifices. Je ne sais point pourquoi M. Tremblay et les autres qui ont eu les affaires du chapitre en manient, ont négligé les bulles de réunion. Il y en a d'obtenues de Rome à la vérité, mais elles n'ont point été enrégistrées au parlement, parce qu'elles sont contraires aux droits du royaume. Les particuliers seraient en droit de nous demander en vertu de quoi nous jouissons. Si la Cour a égard à mes demandes pour une abbaye, je ferai en sorte de faire rectifier en cour de Rome les bulles que nous avons, et d'en obtenir pour la réunion de la nouvelle abbaye. Je voudrais actuellement être en cette peine.

J'ai acquitté toutes les lettres de change que vous avez tirées à Paris sur M. Pepin, ci-devant notre procureur. Il faudra que vous tiriez dorénavant sur moi, comme vous aviez coutume de faire sur le dit sieur Pepin. Je compte de demeurer toujours à Maubecq⁽¹⁾, excepté quelques mois de l'hiver que je viendrai passer à Paris, chez messieurs des Missions Etrangères, rue du Bacq, pour faire les affaires que vous m'adresserez du Canada, pour tirer nos rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, et pour solliciter de la Cour ce qu'il y aura à solliciter. Envoyez-moi toutes vos instructions ; je les suivrai le plus exactement qu'il me sera possible. Je suis venu en France dans des conjonctures très avantageuses pour notre chapitre ; car si la permission de la vente de nos bois eût été accordée et que la Cour en eût été instruite, je suis persuadé qu'elle n'aurait eu nul égard à mes remontrances. Quoi-

(1) On verra plus tard que M. le chanoine changea d'idée et qu'il ne voulait plus résider à Maubecq en passant.

que mon voyage ait été fort précipité, cependant, messieurs, je ne me repens point de l'avoir fait, non plus que des pas et démarches que je fais tous les jours depuis 4 ou 5 mois que je suis à Paris, pourvu que je réussisse dans mes entreprises, et que je vienne à bout de vous contenter ; vos intérêts, messieurs, sont les miens.

Voilà, messieurs, toutes les lumières et les connaissances que je peux vous donner tant de mon voyage que des affaires que j'ai eu en mains depuis mon arrivée à Maubecq et à Paris ; je vous prie de faire là-dessus toutes vos réflexions. Vous apprendrez sans doute par les personnes qui retournent dans le pays, que je ne me suis point tenu ici à rien faire. Je vous demande pour récompense part à vos saints sacrifices. J'en ai besoin pour ne rien faire contre mon ministère et pour dignement remplir mon devoir et mes obligations. J'ai l'honneur d'être avec amour et respect,

Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Hazeur Delorme, chanoine, agent. de messieurs du chapitre de Québec.

Cette longue lettre nous montre clairement que le chanoine De L'orme n'était pas le premier venu. A peine est-il arrivé en France, qu'il se met à l'ouvrage avec une énergie remarquable. Il n'a peur de personne et de rien. Après quelques mois, il est au courant de tout, il s'est présenté aux personnages les plus éminents de Paris et de Versailles, il connaît le chemin et les secrets de la Cour, il a rédigé des mémoires et intéressé tout le monde, il semble, aux affaires du chapitre de Québec. Mais il faut avouer qu'il se montre un peu sévère pour M. Pepin et que ses espérances de nouveaux bénéfices et d'heureux procès ne furent pas toutes réalisées. Pour ce qui regarde M. Pepin, il n'était pas aussi en défaut que le prétendait le zélé chanoine ; celui-ci fut bien obligé de l'avouer plus tard, car des experts ayant été nommés pour exami-

ner les comptes, décidèrent que, bien loin de devoir quoi que ce fût au chapitre, M. Pepin avait droit à quelques cents francs. Les procès enrichissent rarement les plaideurs, et M. Hazeur en fit l'expérience. Il en gagna quelques uns, en perdit d'autres, et somme toute il en retira beaucoup plus d'ennuis que d'argent. On en verra plus loin la preuve.

M. De L'orme annonce dans sa lettre aux chanoines de Québec qu'il leur envoie " l'histoire médallique de Louis XIV ", magnifique ouvrage valant 800 francs et qu'il avait eu l'habileté et la bonne fortune d'obtenir du duc d'Antin.

Or ce volume existe encore, et s'il ne se trouve pas dans les archives du chapitre, on peut le voir dans celles de l'Université Laval. Aussi, M. l'abbé P. B. Garneau, le distingué bibliothécaire, s'est-il empressé de me montrer cet intéressant souvenir, un in-folio solidement relié en cuir avec tranche dorée, orné de superbes gravures, et contenant 318 médailles.

Il a pour titre : " Médailles sur les principaux événements du règne entier de Louis le Grand avec des explications historiques. A Paris, de l'imprimerie royale.

M. D. CC. XXIII. "

Sur la première page, se trouvent écrites à la main les lignes suivantes :

" Présent du Roy "

" Le Roy à la prière de Monseigneur le Duc Dantin, Pair de France, a accordé le présent livre de l'histoire médallique de Louis quatorze ; Pour le Canada, et Monseigneur le Duc Dantin nous a chargé de l'envoyer à Messieurs du Chapitre de Québec, pour être mis dans leur Bibliothèque et y rester à perpétuité (1) Fait à Paris le vingt-six mai mil sept cent vingt-trois. "

" Le Reboullet "

" Ancien secrétaire du Roy. "

" Hazeur Delorme, chanoine de Québec,
Grand Chantre de la cathédral. "

(1) Le nom du coupable n'est pas encore connu ; mais le corps du délit est trouvé.

Parmi les médailles, j'en vois une qui rappelle la défaite des Anglais devant Québec en 1690. "On y voit la ville de Québec assise sur un rocher, et ayant à ses pieds des pavillons et des étendards aux armes d'Angleterre. Elle a près d'elle un animal qu'on appelle *castor*, et qui est fort commun en Canada. Au pied du rocher est le fleuve de saint Laurent appuyé sur son urne. La légende, *Francia in novo orbe viatrix*, signifie, *la France victorieuse dans le nouveau monde*. L'exergue, *Kebeka liberata M D C X C*. Québec délivré, 1690."

Tout en s'occupant des intérêts du chapitre. M. De L'Orme ne négligeait pas les siens : aussi réussit-il à se faire nommer par le roi, grand chantre, le 28 décembre 1723, ce qui lui procura l'avantage de toucher une prébende plus nourissante. Ses confrères furent enchantés de cette nomination qu'ils s'empressèrent d'enregistrer dans leurs annales, de même qu'ils approuvèrent tout ce que leur délégué avait fait jusque-là.

Citons quelques passages de leur réponse.

"Monsieur,

"Votre heureuse arrivée en France et l'agrément que vous y avez eu jusqu'ici sont les nouvelles que nous attendions avec plus d'impatience. Nous vous sommes fort obligés de la peine que vous avez prise de nous en faire le détail.... Nous comprenons facilement qu'il nous aurait été extrêmement avantageux d'avoir fait passer en France une personne du corps, sitôt la nouvelle de la mort de M. le Picart venue au Canada.

"Mais la Providence qui conduit toutes choses n'a permis le retardement que pour nous faire connaître dans la suite plus parfaitement le peu de fonds qu'il y a à faire sur des personnes étrangères, et les désordres auxquels on s'expose en commettant pour la régie de ses biens des personnes dont la probité et la capacité ne sont connues que par le témoignage d'autrui.....

"Quoique le compte particulier de vos dépenses se monte

à une somme extrêmement considérable, et que vous l'avez même crue trop forte pour pouvoir être universellement approuvée, cependant nous sommes si charmés de la manière avec laquelle vous vous êtes conduit dans la gestion de nos affaires, des peines et des soins que vous vous donnez, de votre vigilance et de votre attention de prévoir et prévenir tout ce qui peut être pour ou contre le bien du chapitre, que nous vous passons net tout le compte que vous nous avez fourni ; et nous sommes persuadés que loin de diminuer votre zèle pour le soutien de nos droits et l'augmentation de nos revenus, nous en recevrons encore de vous d'autres preuves les années suivantes, que nous vous accordons avec plaisir les 600 frs d'appointements que vous nous demandez, sans préjudice à ce qui vous reviendra pour votre canonicat, afin de vous donner par là lieu de travailler avec plus d'honneur et de facilité à solliciter pour nous en Cour et de faire les voyages que vous croirez nécessaires de Paris à Maubec, à Versailles ou autres lieux où il sera expédient de vous transporter. Nous approuvons fort en cela l'idée qui vous est venue de demander tout d'un coup une somme qui est de fait extraordinaire, afin de nous tirer de l'embaras qu'il y a de fournir un compte particulier dont les articles ne servent qu'à embrouiller le compte général. Ainsi vous en serez quitte à présent pour nous passer en dépense les 600 frs, sans spécifier quel en aura été l'emploi, et nous n'entendrons plus parler dans les comptes de tant pour un voyage, tant pour un valet etc., ce qui fatigue et les uns et les autres.

“ Pour ce qui regarde la construction d'une nouvelle cathédrale, nous en trouvons le dessein aussi beau que les moyens de l'exécuter nous paraissent difficiles. L'expédient que vous nous proposez n'est propre que pour la France, car que faire en un pays où il y a si peu d'argent et où d'ailleurs ceux qui ont le maniement des affaires sont entièrement opposés aux loteries dont vous nous

parlez. Si les messieurs du Séminaire voulaient nous aider en cette affaire et se charger avec nous du soin de former ces loteries, pour lors on pourrait compter voir quelque chose et espérer un heureux résultat ; sans cela nous n'y croyons point.”

Les chanoines de Québec touchent dans cette longue lettre, que je ne puis citer en entier, à tous les points mentionnés dans celle de leur délégué ; ils y parlent de la coupe des bois, du placement des fonds, s'il y en a, au Séminaire des Missions Etrangères de Paris ou à celui de Québec, de préférence à l'Hôtel-de-Ville de Paris ; des procès, des difficultés avec l'archevêque de Tours ; des comptes des sieurs Pepin, Labrosse et Travers, des bulles de réunion qu'il s'agit d'obtenir de Rome pour l'abbaye de Maubec et pour celle que l'on espère obtenir ; ils demandent aussi un plan de l'abbaye de Maubec, voulant savoir enfin ce qu'est cet établissement, quelle en sont les dépendances, combien elle renferme de paroisses, quels en sont les revenus, combien de fermes, de bâtiments, d'étangs, en un mot tous les renseignements possibles.

Ce ne fut qu'en 1725, que M. De L'Orme put leur adresser le document demandé. Je ne ferai que le résumer, car il a été publié en entier par l'abbé Ed. Langevin dans *François de Laval de Montmorency*, page 308. Il a pour titre :

Etat du revenu temporel de l'abbaye royale de Maubec, et commence comme suit : (1)

“ Le logis de l'abbaye où loge M. l'abbé de Lorme qui consiste en une salle basse, une cuisine à côté, trois chambres hautes et des cabinets à côté, et des greniers au-dessus. Le tout n'était point en état lorsqu'il est arrivé en France, il a fallu faire une grosse dépense pour y loger, n'y ayant aucuns meubles : à côté des dits bâtiments il y a les écuries ; hors de la dite abbaye il y a un

(1) Ce document qui se trouve à l'archevêché n'est pas de la main de M. De L'Orme, à l'exception des dernières lignes.

grand corps de logis qui consiste en trois chambres, le sacristain loge dans une, le reste en très mauvais état. M. de Lorme occupe deux chambres hautes avec une cuisine, le reste est occupé par les gardes de l'abbaye.

“ A côté il y a le logis où M. le Cambrié (2) faisait son appartement qui consiste en une chambre, un cabinet à côté, un grenier au-dessus et une écurie.

“ La sellerie où les fermiers font leur demeure, une grange pour loger les bleds de Maubec, qui est de cent ou six vingts pieds de long et quarante de large qui coûte beaucoup à entretenir.”

Suit une longue liste de propriétés : trois prés, treize étangs, quatre metairies, des dîmes et terrages de Maubec, de Neuillay, de Claisse, de Meigné, des droits de bordage, de pacage, de chauffage, de mortaille, de lots et ventes, les cents et rentes en argent, volailles et blés des paroisses de Maubec et Neuillay, le droit de tirer de la mine dans les bois, le droit de vente, passages et mesures les jours d'assemblées à Maubec et Neuillay, le droit de glandée dans les bois, des bois, des garennes, taillis, la chapelle de Villarnous et ses revenus, des moulins, les prieurés de Chezelle et d'Eve, la chapelle de Villarnous, etc, etc. “ Il y a 23 cures auxquelles nous avons droit de nommer.” Il y avait des charges, des portions congrues à payer à quelques curés, des réparations à faire, des gardes et employés à salairier.

“ Plus le chapitre a sur l'hôtel de ville environ 1180 livres.” Et tout cela ne rapportait que 3 à 4 mille francs par année !

M. De L'Orme avait écrit à ses confrères, en 1723, une autre lettre que celle que j'ai reproduite, mais elle est sans importance. La suivante mérite, je crois, de figurer ici.

(2) Officier claustral du chapitre.

Paris, 3 mars 1724.

Messieurs,

Je ne prétends point dans la lettre que je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire par les premiers vaisseaux, répondre à tous les articles de celle que j'ai reçue de vous l'année dernière par duplicata, mais seulement vous donner avis de ce que j'ai fait pour les intérêts de notre chapitre pour lequel je me suis donné et me donne encore actuellement bien du mouvement et des peines, heureusement avec assez de succès.

Je vous dirai lo, messieurs, que toutes les sollicitations que je vous avais marquées l'année dernière avoir faites à la cour pour procurer une augmentation à nos revenus n'ont de rien servi. Je ne pus me trouver assez tôt à Versailles pour assister à la distribution qui s'est faite des abbayes, cures et prieurés; ce qui fut cause que je n'ai rien obtenu. Je ne me suis pas néanmoins rebuté, car j'ai présenté depuis le mois de janvier dernier de nouveaux mémoires à Mgr le Duc de Bourbon, à présent premier ministre à la place de Mgr le Duc d'Orléans, décédé le 2 décembre 1723, à M. le comte de Maurepas, fils de M. le comte de Pontchartrain, ministre de la Marine, et à M. l'Evêque de Fréjus à présent tout-puissant en cour. Ce dernier porta lui-même mes mémoires au conseil de conscience où préside, comme vous savez peut-être, le roi accompagné de son premier ministre, de MM. les cardinaux de Rohan, de Bissy, de Gesure et de l'Evêque de Fréjus. Il y fut délibéré que mes mémoires seraient examinés par M. le comte de Maurepas et qu'il donnerait son avis sur la demande que je faisais d'une augmentation pour notre chapitre. Il le donna pour nous très favorable, faisant connaître qu'il fallait au moins cinq mille livres pour donner aux chanoines de quoi subsister, au-dessus de ce qu'ils possédaient déjà. Cet avis a été suivi de point en point, car il fut décidé que le roi nous donnerait tous

les ans la somme ci-dessus de cinq mille francs à prendre sur le domaine du roi en Canada, jusqu'à ce qu'il se présente une abbaye ou prieuré de pareille somme, charges payées. Comme j'ai jugé, avec bien d'autres que le domaine d'Occident pouvait être sujet au changement, il valait mieux s'assurer d'un bénéfice réuni à notre chapitre. Je suis après travailler à réunir le premier qui se trouvera vacant. Il faut pour cet effet que je réside à Versailles, sans quoi l'on se trouve frustré des belles espérances que l'on donne souvent, à la cour. M. Raudot se donne tout le soin et l'attention que l'on peut désirer, et je puis bien assurer que c'est par son moyen en partie que j'ai réussi. Je ne voulus point, l'année dernière, résider à Versailles, quoiqu'il m'en pressât fort, pour éviter la dépense; j'ai bien connu que j'avais fait une faute que j'ai réparée en suivant ce conseil qu'il m'a également donné cette année. Je ne crois pas, messieurs, que ce premier article vous fasse du chagrin.

Le second, comme je l'espère, ne vous en causera pas davantage. Il regarde la coupe des bois de l'abbaye de Maubecq que l'on a demandée depuis trois ans sans aucun succès, je l'ai enfin obtenue; je vous envoie copie de l'arrêt dans lequel vous remarquerez que nous ne sommes pas tout-à-fait les maîtres de disposer du produit de la vente, l'intention de la cour étant que l'on plante, sème, et picque des bois dans les meilleurs fonds de notre terrain qui se trouve vacant et non concédé aux particuliers, ce qui sera très avantageux dans la suite, car les meilleures ventes à présent en France sont celles qui proviennent des bois qui étant très rares se vendent parfaitement bien. Le reste de l'argent après les bois plantés me sera remis, autant que j'en puis juger, entre les mains, pour en disposer, en rapportant néanmoins un état juste et fidèle de l'emploi que j'en aurai fait. Il est bon que vous remarquiez que cette coupe de bois ne se peut faire que dans le cours de l'hiver prochain; car il faut auparavant en faire

les adjudications, et obtenir des lettres patentes, ce qui ne se fait pas dans un jour, non pas même souvent en trois mois. Voilà le second article.

Le 3e regarde le procès du sieur La Brosse, l'un de nos fermiers de Maubecq, lequel est à la veille de se finir. Il a mis tout en œuvre pour civiliser son affaire ; il n'y a pas eu moyen d'y parvenir : elle est toujours au criminel et renvoyée à son premier jugement, c'est-à-dire pardevant les juges de la maîtrise d'Issoudun. Suivant l'avis de M. l'avocat général qu'il a donné en plein parlement, il y a plus de preuves qu'il n'en faut pour le convaincre. Je vous en manderai la décision par les derniers vaisseaux.

Les bois pris par Sa Majesté dans notre abbaye pour la construction des casernes dans le Berry ne m'ont pas encore été ni payés ni rendus. Ce n'est pas cependant manque d'avoir pressé M. de Breteuil, ministre de la guerre, qui est chargé de cette affaire. Nous ne sommes pas les seuls compris dans ce cas, il y a plusieurs autres bénéficiers et abbés qui s'y trouvent renfermés.

L'on doit rendre incessamment un arrêt ; je ne sais si par ce moyen la justice sera rendue à un chacun. Il est toujours fâcheux d'avoir affaire au roi qui se rend maître de tout quand il lui plaît. Cette décision ainsi prolongée m'a jeté dans un embarras terrible, comptant sur cet argent que je n'ai point reçu, pour acquitter partie des lettres de change que vous tiriez sur moi. J'ai été obligé d'emprunter, à la vérité sans aucun intérêt. J'ai fait bonneur par cet emprunt à toutes vos lettres. Je n'aurai pas de peine à faire ce remboursement sitôt que les articles ci-dessus seront entièrement décidés.

La mort de M. de Camilly, archevêque de Tours, nous donne le temps d'examiner et de faire examiner à loisir la demande qu'il a faite de son vivant ; ainsi vous pouvez vous tranquilliser sur cet article.

Vous aurez soin de ne me point envoyer de procuration *ad hoc*, ce sera pour moi un prétexte pour éluder de plus

en plus. Il faut que Mgr de Québec ne se souviene pas qu'il y a eu des procédures contre lui pour la foi et hommage demandés par M. l'archevêque de Tours, nommé M. Desnaut, qui occupait avant M. de Camilly. Peut-être s'est-on contenté d'attaquer l'homme d'affaires qu'avait Mgr en France, sans qu'il en ait eu connaissance. Il est cependant de fait qu'il y a eu des procédures à ce sujet.

Je ne sais, messieurs, qui est chargé de nommer aux cures qui dépendent de notre abbaye, vous ne m'avez point donné de pouvoir spécial pour cela ; cependant cela est nécessaire ; car un jour viendra que nous serons absolument frustrés de ce droit, qui est cependant très considérable. M. le cardinal de Gesure, archevêque de Bourges, empiète tant qu'il peut sur nos droits. Voilà déjà plusieurs nominations qu'il a faites ; je n'ai point osé m'y opposer, parce que je ne me vois point fondé en titres. Il a nommé déjà deux fois à une cure, et s'il y nomme une troisième fois, nous en sommes absolument revenus. Conférez un peu de cela avec Mgr de Québec, lequel est dans le même cas pour son abbaye de Bénévent. Je crois que ce droit duquel l'on veut nous dépouiller ne dépend que du manquement de formalités dans les bulles.

Il ne paraît pas que vous ayez eu envie de me faire plaisir en m'accordant la gratification de 600 frs que vous savez que j'ai demandée à la Cour pour les peines que je me donne en France pour vos affaires, puisque vous prétendez que dans cette somme je comprenne toutes les dépenses que je suis obligé de faire tant des voyages du Berry à Paris que de Paris à Versailles, nourriture, ports de lettres, écritures, etc. Cela ne paraît absolument point raisonnable, et il n'y a personne de ceux à qui j'en ai parlé qui ne se soit révolté contre cette proposition, puisque je serais par là obligé de faire la guerre à mes dépens. D'ailleurs, messieurs, quand j'ai demandé à la Cour ces six cents livres, qui devaient être une augmentation au-dessus des 300 frs que vous prétendiez me donner, ce n'a

point été du tout dans la vue de payer mes voyages et les autres dépenses que vous voulez que je fasse, mais dans la vue d'un salaire très modique des attentions que je me donne, et il semble que ce soit là la moindre chose que l'on puisse m'accorder, indépendamment de mon canonicat dont le revenu m'appartient sans difficulté et indépendamment des voyages du Berry à Paris, de Paris à Versailles et autres lieux dans lesquels je serai obligé d'aller, séjour en iceux, carrosses pour la nécessité, ports de lettres et écritures extraordinaires, que je serais très fâché d'entreprendre pour pareille somme de 600 frs. Vous avez toujours passé à part ces sortes de dépenses aux procureurs que vous avez eus en France, qui étaient nourris dans tous les endroits où ils ont été obligés d'aller pour votre service. Mais me direz-vous : l'on vous accorde 200 frs au-delà de ce que l'on donnait à M. Pepin. Il est vrai, mais outre que je gagne bien et au-delà les 300 frs par l'exactitude et la fidélité avec lesquelles je travaille à vos affaires, c'est qu'ils ne vous coûtent rien puisque c'est la Cour qui me les accorde. M. Raudot peut vous dire ce qui en est mieux que personne. C'est pourquoi ne trouvez point extraordinaire que je porte en dépense ce que mes prédécesseurs ont toujours fait. Les moindres commis ont ici mille et douze cents livres d'appointements et sont chez eux, et moi je n'y suis point. J'aurais mieux vécu, il y a six et sept ans en France, pour 300 frs que je ne pourrais faire à présent avec 800, les choses étant augmentées près des deux tiers. Je ne compte point vous faire payer ma nourriture lorsque je serai dans l'abbaye de Maubecq, mais pour mes voyages, vous ne pouvez vous en dispenser, c'est le sentiment de toutes les personnes qui ont connaissance des affaires.

.....MM. du séminaire des Missions Etrangères et toutes les personnes qui sont passées du Canada en France, l'année dernière, ont été surpris et le sont encore du prompt succès que j'ai eu dans tout ce que j'ai entrepris

pour notre chapitre, dans un temps surtout dans lequel il faut des amis et des protections infinies pour obtenir quelque grâce de la Cour. C'est à Dieu pardessus tout à qui j'en attribue la gloire, et après Dieu aux protections que je me suis faites ici.....

Je vous prie de me continuer votre bonne amitié et une part particulière dans vos saints sacrifices.....

Hazeur De L'Orme, Grand chantre.

Mgr H. Têtu

(à suivre)

RÉPONSES

La perte du vaisseau du roi l' "Eléphant" en 1729. (XIII, VII, 1218.)—Les archives de la Marine à Paris contiennent plusieurs documents relatifs à la perte du vaisseau du roi l'*Eléphant* près du Cap Brulé, à une douzaine de lieues de Québec, dans la nuit du 1er septembre 1729.

Citons :

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, 11 septembre 1729.

Lettre de l'intendant Hocquart au ministre, 26 septembre 1729.

Lettre du coadjuteur de Québec au ministre, 12 octobre 1729.

Lettre de Varin de la Marre au ministre, 20 octobre 1729.

Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre, 25 octobre 1729.

Lettre de Hocquart au ministre, 25 octobre 1729.

Procès-verbal du naufrage de l'*Eléphant*, 25 octobre 1729.

Vente des effets de l'*Eléphant* avec les noms des acheteurs, 29 mai 1730.

Toutes ces pièces ont été copiées pour nos Archives canadiennes et se trouvent à Ottawa.

M. F.-J. Audet, d'Ottawa, a bien voulu nous communiquer le procès-verbal de la perte de l'*Eléphant* :

“ Le premier septembre mil sept cent vingt neuf le vaisseau du Roy L'*Eléphant* commandé par M. le comte de Vaudreuil, Lieutenant de vaisseau, étant mouillé dans la Baye St-Paul, à seize lieues de Québec, sur les huit heures du soir, Chaviteau, premier pilote du vaisseau et Pilote costier de la Rivière, aiant demandé au d. Sr de Vaudreuil de lever et d'appareiller, étant mouillé par dix huit Brasses deau dans un tres mauvais fond de Roches en risque de couper le cable et nous j-tter dans le gouffre et les vents étant de la part du nord Est petit frais qui augmentait avec environ un tiers de marée de flot, beau claire de lune, le d. Sr de Vaudreuil fit appareiller avec la misenne et les deux huniers, les vents ayant fraichis à faire environ deux lieues par heure avec le flot. Le pilote fit gouverner sur les capes pour s'en approcher à demie lieue, et la distance fut jugée telle par tous les pilotes, lorsque sur les onze heures du soir on apperçut un feu que l'on crut estre à terre, ce qui détermina à gouverner plus au large. Peu de tems après nous tombames dans un Remoux Extraordinaire de marée qui fit abattre le navire et sur le minuit, M. de Vaudreuil, tous Mrs les officiers du Vau, gardes de la marine et Equipage étant sur le pont, le vaisseau toucha et donna trois secousses. L'on sonda et il ne se trouva que trois Brasses d'Eau ; le Gouvernail aiant toujours son jeu toutes les voilles furent serrées, vergues et mâts d'hunes amenés. Les courants Etaient si violents qu'ils remplirent le canot qui était amarré le long de bord de sorte que nous eumes toutes les peines du monde a le sauver ; une ancre à toüier fut Embarquée dans la Cha'oupe pour le porter derrière, mais l'on en fut empêché par le courant et on ne put la mouiller que par le travers du Vau. Le Batiment pendant

deux heures ne fit pas une goutte d'Eau mais la mer venant à perdre il se coucha sur tribord et se rompit par son propre poids, les membres étant presque pourris et faisait une si grande quantité d'Eau que les pompes ne pouvaient franchir. Sur les six heures du matin, M. de la Richardière étant venu à bord, M. de Vaudreuil s'embarqua avec luy dans son canot pour faire le tour du vaisseau à marée basse, les Ecarts du franc Bord étaient tout largués et le vaisseau si couché que le d. S. de Vaudreuil aiant assemblé tous les officiers il fut résolu unanimement avec le Capitaine de Port de couper les Mâts pour Empêcher le vaisseau de perir entierement et sauver la cargaison, ce qui fut Exécuté le deuxième à dix heures du matin et M. de Cavagnial, major des troupes de Québec, fut depeché pour Demander à Mrs le marquis de Beauharnois et de Silly les secours nécessaires d'hommes et de Batimens pour sauver les effets du Roy et de la Colonie lesquels furent Envoyés si à propos et avec tant de diligence que dès le troisième au matin l'on commença à les d'Echarger ce qui a été continué par les officiers du vaisseau, ceux de la Colonie et gardes de la marine jusqu'au onze de ce mois avec des peines et des risques infinis. Une chaloupe s'y est perdue et la goëlette du capitaine de port dans laquelle le d. Sr de Vaudreuil était embarqué s'est échoüé. Il n'y a eu qu'un charpentier de Québec de tué et noyé dans cette funeste aventure. Le onzième au soir tous les Batimens du Pais qui avaient été Envoyés abord du vaisseau du Roy receurent un coup de vent de nord ouest si furieux qu'ils furent tous dispersés et en danger de périr et ne restant plus abord que quelques canons et futailles a Eau, deux ancrs sur la Bature et quelques Balots qu'il a été impossible de tirer, les officiers et Equipages se sont rendus à Québec. Il n'a pas été possible non plus sauver les poudres, ny le pain qui ont été mouillés dès la première marée, le navire étant jugé impossible de se relever de son Echouement, et En-

tièrement perdu pour le Roy, on a fait plusieurs ouverture tant sur les ponts qu'à côté de bord pour faciliter le Débarquement de tous les Effets. On a trouvé les membres de fond presque tous pourris, ses courbes cassées et plusieurs Baux, les Ecarts, de la quille la rojué et le Vaisseau entierement renversé sur tribord jusqu'au premier pont. C'est l'Etat où on a Laissé et abandonné le dit Vaisseau.

“ Nous lieutenant des vaisseaux du Roy commandant l'*Eléphant*, officiers servants dans le d. vaisseau, Ecrivain du Roy, maître Pilote, maitre Charpentier, Certifions le contenu au present procès verbal véritable. A Québec le douzième septembre mil sept cent vingt neuf :

Signé Serigny de Loire.

Duquesne Menneville.

Le Chv. de Bretanville.

Duperat de la Barnadays.

Blanchard maitre.

Chaviteau Mte Pilote.

Testu

Vaudreuil.

Rivière.”

Les ouvrages canadiens sur l'alcoolisme. (XII, IX, 1163.)—Add-nda aux listes publiées dans les livraisons de janvier, février, mars, avril, juin et juillet des *Recherches Historiques* :

Carte de tempérance à signer par les militaires de Québec, à qui le Rév. M. Ed. Bonneau, leur aumônier régulier vers 1870, faisait prendre le *pledge*. Le texte est en anglais. L'entête porte : *Military Temperance Society, Quebec*

Dominion Prohibitory Liquor Law convention held in Montreal on the 15th, 16th and 17th of September 1875. Montreal, John Wilson, 47 St. John Street, 1875. 32 pp. in-8.

The Dominion Alliance for the Total Suppression of the Liquor Traffic. The Alliance Year Book 1883. Montreal "Witness" Printing House, 1883, 88 pp. in-8. Le premier annuaire parut en 1882.

Société de tempérance.—Feuille de propagande pour l'ancienne *Société de la Croix.* (Québec, 1893).

The Quebec Licencé Law. Quebec 1894, in-8 Roy v-80-XXII pp.

Circulaire de A. Rho, artiste, de Bécancour, aux conseils municipaux (1904).

Formule de l'engagement à la société de tempérance (de St-Roch de Québec, 1905). Feuille simple in-12.

Prière pour obtenir la conversion des personnes qui abusent des boissons enivrantes (août 1906). Feuille simple in-32. Au verso id. en anglais.

Souvenir de la retraite de tempérance à Ste-Anne de Bellevue. 1906. Rev. J. G. L. Forbes, curé. R. P. Gaston, O. F. M., prédicateur, 4 pp. in 16.

Règlement de la société de tempérance et formule de l'engagement. 4 pp. in-32. (Québec 1906).

Report of the fourteenth Convention of the Dominion Woman's Christian Temperance Union, Incorporated. Held at Hamilton, Ont., from Nov. 10th to 14th 1905. Montreal: The Witness Press, 1906, 37 p. grand in-8.

Report of the twenty-third Annual Meeting of the Woman's Christian Temperance Union of the Province of Quebec, held at Buckingham, Sept. 25th to 28th 1906. Montreal, The Witness Press, 1905, 122 p. grd in-8.

Twenty-fourth Annual Report of the Woman's Christian Temperance Union (Central) of Montreal, for year ending February 1st, 1907. 33 p. in-12.

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

QUESTIONS

1227.—En 1749, M. Céloron de Blainville, officier des troupes de la marine, fit une importante expédition à la Belle-Rivière (Ohio). Parkman semble croire que cet officier était un LeMoynes de Bienville. L'abbé Auguste Goselin lui donne les prénoms de Jean-Baptiste. D'autres le nomment Pierre-Joseph. En 1749, il y avait, je crois, deux frères Céloron de Blainville, Pierre-Joseph et Jean-Baptiste. Lequel fut le héros de la campagne de l'Ohio ?

A. O. D.

1228.—Le sieur de Sauvolle qui accompagna M. d'Iberville dans son premier voyage à la Louisiane, et qui mourut au fort élevé sur les bords de la baie de Biloxi le 22 août 1701, était-il bien le frère du célèbre marin canadien ? Plusieurs auteurs l'affirment, mais des documents que je viens de consulter m'en font douter beaucoup.

AUR.

1229.—Quelques années après la prise de Québec par les Anglais, en 1759, la France n'organisa-t-elle pas une expédition contre l'île de Terre-Neuve ?

N. O.

1230.—Quel est ce M. Mac-Carthy qui fut capitaine de port à Québec dans les dernières années du régime français ?

Marin.

1231.—Qu'entendait-on sous la domination française par un "cadet à l'aiguillette" ?

Miles.

1232.—Garneau écrit qu'en 1764, lorsque M. d'Abbadie, gouverneur de la Louisiane, reçut de Louis XV l'ordre de communiquer aux Louisianais le traité qui cédait la Louisiane au roi d'Espagne, il en fut si affligé qu'il mourut de chagrin. Notre historien national n'a-t-il pas ici accordé trop de créance à la légende ?

A. O. D.